



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 décembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quinzième session

Points 141, 67 et 140 de l'ordre du jour

### Projet de budget-programme pour 2021

#### Rapport du Conseil des droits de l'homme

#### Budget-programme de 2020

## **Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme : prévisions révisées comme suite à la décision OS/14/101, adoptée lors de la session d'organisation du quinzième cycle du Conseil**

### **Trente-deuxième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2021**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme : prévisions révisées comme suite à la décision OS/14/101, adoptée lors de la session d'organisation du quinzième cycle du Conseil » ([A/75/588/Add.1](#)).
2. Dans la décision OS/14/101 qu'il a adoptée le 7 décembre 2020, le Conseil des droits de l'homme a décidé de reporter l'organisation de la vingt et unième session du Groupe de travail sur le droit au développement et de la reprogrammer en 2021, en même temps que la vingt-deuxième session, également prévue en 2021. Le montant estimatif des ressources supplémentaires à prévoir pour 2021 en raison de cette décision, lesquelles doivent permettre de financer une session d'organisation de cinq jours ouvrables à Genève et les services de conférence y relatifs, dont l'interprétation simultanée en six langues et les services d'ingénierie du son et d'enregistrement, s'élève à 96 500 dollars, répartis comme suit : a) 85 000 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) ; b) 8 000 dollars au titre du chapitre 24 (Droits humains) ; c) 3 500 dollars au titre du chapitre 29E [Administration (Genève)].
3. Le Secrétaire général formule ses recommandations sur les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre au paragraphe 5 de son rapport. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :**



a) approuve l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 96 500 dollars à prélever sur le fonds de réserve pour 2021, à savoir 85 000 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 8 000 dollars au chapitre 24 (Droits humains) et 3 500 dollars au chapitre 29E [Administration (Genève)] du projet de budget-programme pour 2021 ;

b) approuve l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 10 600 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2021, qui sera compensée par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

---